Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS

Odile Contat, Anne-Solweig Gremillet

▶ **To cite this version:**

Odile Contat, Anne-Solweig Gremillet. Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS. Revue française des sciences de l'information et de la communication, 2015, Les recherches sur les publics en Sciences de l'Information et de la Communication, 7. hal-01214502

HAL Id: hal-01214502
https://hal.science/hal-01214502

Submitted on 8 Jul 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue Française des Sciences de l'information et de la communication

Revue française des sciences de l'information et de la communication

7 (2015)
Les recherches sur les publics en Sciences de l'Information et de la Communication

Odile Contat et Anne-Solweig Gremillet

Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS

Avertissement
Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.
Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.
Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique
Odile Contat et Anne-Solweig Gremillet, « Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 7 | 2015, mis en ligne le 13 octobre 2015, consulté le 04 juillet 2016. URL : http://rfsic.revues.org/1716

Éditeur : Société Française de Sciences de l'Information et de la Communication
http://rfsic.revues.org
http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur :
http://rfsic.revues.org/1716
Document généré automatiquement le 04 juillet 2016.
Les contenus de la Revue française des sciences de l'information et de la communication sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Odile Contat et Anne-Solweig Gremillet

Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS

1 S'il est avéré que la grande conversation scientifique[1] a encore à l'heure actuelle principalement lieu par le biais d'articles revus par les pairs, il n'en faut pas moins oublier que porter à la connaissance de tous des travaux scientifiques génère une économie importante qui dépasse largement la seule transmission des savoirs[2]. Entre bien commun de l'humanité[3] et biens marchands[4] les articles de revues peinent parfois à trouver un modèle économique durable dans un paysage mondial de la recherche en pleine recomposition du fait de l'émergence de l'accès ouvert[5].

2 Créée en 2009, à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la BSN est un dispositif national, inscrite dans le plan numérique de l'ESR, fédérant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, organismes de recherche, grandes écoles, opérateurs de l'État. Elle a pour but de structurer le domaine de l'IST au plan national, et d'en instruire les diverses problématiques à travers 10 groupes. La BSN s'intéresse entre autres aux différents aspects de la publication en envisageant tout autant les bonnes pratiques que les coûts directs et indirects liés à cette activité. En effet, l'idée que les éditeurs dont le modèle est historiquement éloigné de l'accès ouvert sont les plus influents est encore largement répandue contrairement à ce que Corbyn a démontré[6].

3 Cet article présente les travaux du groupe de BSN dédié à l'édition et plus particulièrement le protocole et les résultats d'une enquête sur les coûts de publications en SHS envisagés sous l'angle des acteurs effectifs de la plus-value éditoriale.

La Bibliothèque scientifique numérique, un dispositif national pour les institutions publiques de recherche en *digital sciences* en France

4 La publication d'articles dans des revues scientifiques est un enjeu fort pour les institutions de recherche françaises car il s'agit bien d'un vecteur essentiel de la visibilité des travaux des chercheurs et qu'il est fondamental de maximiser l'impact de ces travaux. Cette publication a un coût pour les institutions publiques, que ce soit pour le financement du processus éditorial et de production, ou pour l'achat en bibliothèques et la mise à disposition auprès des chercheurs. La question de l'accès ouvert aux publications scientifiques financées sur fonds publics est donc aujourd'hui de plus en plus prégnante[7].

5 De plus, depuis 2012 et à l'horizon 2020, la Commission européenne a émis des recommandations en faveur de la diffusion en accès ouvert des résultats de la recherche financés sur fonds publics. [recommandation de la Commission européenne de juillet 2012 et le communiqué Horizon 2020 de décembre 2013]. De son côté, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est lui-même clairement positionné en faveur de l'accès ouvert : « L'information scientifique est un bien commun qui doit être disponible pour tous »[8]. Les axes majeurs sont : s'inscrire dans le paysage européen et international, promouvoir une cohabitation des différents modèles permettant l'accès ouvert (*green*, *gold* et autres modèles innovants), prendre en compte les éditeurs, mettre en œuvre un plan d'action.

6 Parmi les nombreux travaux menés par la BSN, le groupe en charge de l'édition scientifique traite les questions d'édition et de publication. De ce fait, il s'intéresse autant aux documents de l'édition classique (articles, revues, livres) qu'à des objets nouveaux (épijournaux, carnets de recherches[9], sites web éditorialisés), autopubliés (archives ouvertes, rapports, expertises, carnets de recherches), spécifiquement numériques (bases de données de

recensements, éléments multimédia au sens large : vidéos, podcasts, didacticiels) ou relevant de l'administration de la preuve (données de la recherche, *data journals*). Son périmètre couvre donc l'ensemble des documents édités et des documents publiés. Le périmètre scientifique couvre l'ensemble des disciplines universitaires connues et à venir. Ce périmètre implique enfin une pluralité d'acteurs : auteurs ; lecteurs (public de spécialistes ou non) ; éditeurs ; plateformes d'archives ouvertes comme HAL (Hyper Article en Ligne) au niveau national ; plateformes de diffusion de revues SHS comme Revues.org, ou Persée ; plateformes généralistes avec Facebook et Librarything en passant par Internet archives ; médiateurs (bibliothécaires, libraires, documentalistes...). Les documents édités et publiés concernés sont ceux qui interviennent dans l'évaluation individuelle et collective de la recherche, c'est-à-dire qui sont cités dans les rapports d'activités des chercheurs et des centres de recherches et pris en compte pour le financement des structures. Ce périmètre varie en fonction des disciplines. Le groupe édition de la BSN souhaite mettre en place des recommandations évolutives, adaptées aux changements de l'état de l'art, des bonnes pratiques, des usages et du marché. Il s'est donné pour objectif la construction, à long terme, d'une édition numérique scientifique durable qui passe par la promotion :

- de bonnes pratiques favorisant les usages, la diffusion et la préservation des contenus ;
- de conditions d'accès favorisant l'accès aux résultats de la recherche, au plus grand nombre, idéalement en libre accès.

L'enquête sur les coûts éditoriaux pour les revues en SHS

7 Cette enquête, menée par le groupe Edition de BSN, a pour objectif de collecter une information récente et représentative de la diversité des situations, au sujet des coûts éditoriaux des revues de recherche, dans toutes les disciplines, afin de faire un état des lieux complet et à jour. Il s'agit de dégager les paramètres communs aux différentes revues en matière de fonctionnement et de financement éditorial et d'en déduire des recommandations pour accompagner les revues qui le souhaitent vers un accès ouvert réaliste et compatible avec leur organisation. Pour cela, il est apparu essentiel de mieux connaître l'ensemble des coûts de production d'une revue scientifique, selon la typologie suivante : gestion et secrétariat des flux des articles, travail des textes, mise en page, diffusion, distribution imprimée et/ou numérique, afin de pouvoir appréhender quel est le financement supporté par les secteurs public et privé en termes de plus-value éditoriale. Le questionnement principal est bien celui du coût éditorial d'un article scientifique dans la perspective d'un passage à l'accès ouvert, associé par beaucoup à la crainte d'une perte de revenus des ventes des revues. Cette enquête s'est adressée à toutes les revues de recherche, dans toutes les disciplines, qu'elles soient actuellement en accès ouvert ou en accès exclusif (abonnements et ventes au numéro ou à l'article). Si l'enquête émane du groupe Edition de BSN pour produire des recommandations, l'enquête n'est pas fermée à ce seul territoire, les revues ayant rarement des périmètres strictement nationaux.

8 Cette enquête s'est déroulée en trois étapes successives. Nous avons dans un premier temps mené une demi-douzaine d'entretiens avec des responsables de revues et des secrétaires de rédaction ou d'édition afin de décrire dans le détail le fonctionnement de leur revue, et de pouvoir séquencer les différentes étapes de la chaîne de production éditoriale. Dans un deuxième temps, nous avons mené de longs entretiens qualitatifs avec 18 revues scientifiques. Ils nous ont permis de recueillir des informations scientifiques et financières sur le temps et le coût nécessaire à chacune des tâches de cette chaîne. Ces entretiens ont également permis aux acteurs interrogés d'évoquer leurs sentiments et leurs difficultés sur la mise en place de l'accès ouvert.

9 En complément des entretiens, un questionnaire quantitatif a été envoyé à 300 rédactions de revues scientifiques (émanant de presses universitaires, de centres de recherche…) entre juillet 2014 et janvier 2015. Ce questionnaire comprenait 66 items.

10 Au final, cette enquête a permis de synthétiser des résultats à partir des réponses de 50 revues scientifiques en SHS en France. Les réponses des revues relevant des STM étant trop peu nombreuses pour être utilisables.

Matériel et méthode

11 Les structures productrices de revues SHS sont estimées en France à 50 presses universitaires[10], une vingtaine d'éditeurs privés, et un nombre conséquent d'associations et de laboratoires qui produiraient au total près de 2 000 revues[11]. Les interlocuteurs identifiés sont rédacteurs en chef, secrétaires de rédaction ou d'édition, éditeurs commerciaux ou académiques produisant des revues en sciences humaines et sociales.

12 La plus importante inconnue économique de la production éditoriale scientifique publique française reste sans aucun doute la matière première. Ce qui coûte en réalité, plus encore que les tâches de secrétariat éditorial et de diffusion, ce sont les étapes de production de l'information scientifique brute : les recherches et l'écriture des articles avant évaluation et mise au point des textes. Dans le rapport intitulé « Vers une archive ouverte pour Aix-Marseille Université (AMU). Une démarche en faveur de l'Open Access » remis par Marin Dacos au président d'AMU en décembre 2014, ce coût strictement scientifique d'un article est estimé à 20 000 €.

13 L'enquête a mesuré les coûts d'éditorialisation et de production des travaux une fois un article accepté. Par conséquent, elle ne s'est volontairement pas penchée sur la mesure des coûts du travail de recherche, de la rédaction de l'article et de l'expertise scientifique par les pairs pour validation avant son édition (*peer reviewing*). Nous avons donc exclu du périmètre de l'étude les coûts scientifiques, pour nous concentrer sur les coûts éditoriaux.
Lors des entretiens qualitatifs voici les 5 grandes questions abordées :

1. Description de votre/vos revue(s)
2. Quels sont les acteurs participant à la plus-value éditoriale et quelle est la nature de leur contribution ?
3. Quels sont les coûts qui pèsent sur chaque revue ?
4. Quelles sont les ressources de chaque revue ?
5. Quelles sont vos propositions en termes de politiques publiques relatives à l'édition de revues ?

14 Le questionnaire en ligne[12] a, quant à lui, été construit à partir du séquençage de la chaîne éditoriale en différentes étapes. Il s'agit en effet de décrire pour toutes les étapes, du manuscrit à la mise en ligne d'un article, le travail de chaque intervenant sur cet article et ainsi les coûts pris en charge par le comité de rédaction de la revue ou l'organisme détenteur du titre (association, laboratoire, unité de recherche ou autres) d'une part (que l'on peut appeler la « structure porteuse de la revue »), et les coûts pris en charge par l'éditeur privé ou la société savante quand il y en a un ou une, d'autre part (dits « l'éditeur » ou la « structure éditrice »).

15 Voici les étapes-questions principales qui ont été définies :

1. Quel est le temps passé par la revue (en nombre de mois) sur les tâches de secrétariat d'édition ou de rédaction ? Quel est le statut et l'employeur de la personne effectuant ce travail ? Y a-t-il des prestataires payés pour effectuer ce travail et si oui par qui ?
2. Quel est le temps passé par la revue sur les tâches de composition et de PAO ? Quel est le statut et l'employeur de la personne effectuant ce travail, Y a-t-il des prestataires payés pour effectuer ce travail et si oui par qui ?
3. Quel est le temps passé par la revue pour réaliser la structuration XML ? Quel est le statut et l'employeur de la personne effectuant ce travail ? Y a-t-il des prestataires payés pour effectuer ce travail et si oui par qui ?
4. Quel est le temps passé par la revue pour réaliser la traduction d'articles vers la langue de la revue ? Quel est le statut et l'employeur de la personne effectuant ce travail ? Y a-t-il des prestataires payés pour effectuer ce travail et si oui par qui ?
5. Quels sont les coûts d'impression, de diffusion papier et de diffusion électronique

16 Sur 62 réponses collectées, nous avons dû en écarter 2 non complètes, et les 9 STM (trop peu représentatives de ces disciplines). L'échantillon final est de 50 revues SHS dont les réponses sont exploitables (une revue a répondu aux deux enquêtes et les résultats ont été fusionnés).

17 Les entretiens qualitatifs et l'enquête quantitative ont donc permis de collecter des éléments afin de décrire l'organisation, le fonctionnement et le financement de 50 revues scientifiques dans tous les domaines des sciences humaines et sociales. Les informations ont été anonymisées, analysées (coût annuel rapporté à l'article), et les éléments pertinents ont été rassemblés dans un tableau synthétique pour la partie quantitative. On y retrouve bien sûr les différentes étapes de la chaîne éditoriale telles que nous les avons définies.

- Qui fait la sélection-évaluation des articles ?
- Qui fait le secrétariat de rédaction – rapport aux auteurs, relecture, correction, mise en forme, mise en page ?
- Qui fait l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) ?
- Qui fait la composition papier – PAO ?
- Qui fait la mise en ligne ?
- Qui fait la structuration/Conversion XML ?
- Qui fait la fabrication papier ?
- Qui fait la diffusion (papier) ?
- Qui fait la distribution (papier) ?

18 Et également les différents coûts liés à ces étapes : secrétariat de rédaction en mois de travail, frais de conversion XML, frais de fabrication et de diffusion, etc.

19 Nous avons choisi d'intégrer à cette enquête à la fois des revues purement numériques, des revues couplant papier et numérique et des revues encore uniquement papier. Les revues papier font encore partie du paysage éditorial scientifique français en SHS et dans notre tentative d'évaluation du coût d'un article, nous ne pouvons les écarter. Le profil des 50 revues de SHS ayant répondus aux enquêtes : 1 anthropologie, 3 archéologie, 1 art, 2 économie, 1 éducation, 2 ethnologie, 4 géographie, 1 muséologie, 8 histoire, 2 linguistique, 1 littérature, 1 sciences de l'information, 4 en sociologie, 18 SHS pluri ou multidisciplinaire.

20 Le panel nous paraît représentatif de l'équilibre des disciplines avec un léger bémol dû à l'absence de revue philosophique. On peut noter dans la structure de l'échantillon, l'importance de la discipline historique et également une dominance forte des revues pluridisciplinaires.

21 Nous n'avons pas obtenu de réponses à toutes les questions pour toutes les revues. Les moyennes calculées l'ont donc été en fonction du nombre de répondants (ce chiffre est indiqué à chaque fois).

Synthèse des résultats de l'enquête quantitative et des entretiens qualitatifs

22 Organisation des revues et structures porteuses des 50 revues SHS : 21 associations – 15 laboratoires – 6 établissements publics – 5 presses universitaires – 3 presses universitaires de droit privé.

23 Toutes les structures détaillées ici assument des fonctions d'édition scientifique publique quel que soit leur statut juridique. Contrairement aux sciences dures, les SHS en France montrent une très forte présence des associations et des laboratoires de recherche comme structure porteuse des revues… et l'absence quasi-totale des sociétés savantes telles qu'elles fonctionnent dans les STM[13]. Les associations ont une personnalité juridique morale indépendante de la structure publique qui les héberge quand bien même il arrive que la structure publique mette du personnel à disposition pour travailler sur la revue. En revanche un laboratoire de recherche n'a pas de personnalité morale mais est sous tutelle d'un, voire de plusieurs établissements publics universitaires ou de recherche.

24 Types de structures éditrices associées aux structures porteuses des 50 revues : 12 associations – 12 presses universitaires – 9 éditeurs privés – 6 presses universitaires de droit privé – 7 établissements publics – 4 laboratoires.

25 La très grande majorité des éditeurs associés aux structures porteuses des revues sont essentiellement financées à partir de fonds publics. On retrouve notamment 24 % de presses universitaires mais aussi des associations et des laboratoires. Nous avons défini un type particulier d'éditeurs associés appelé « presses universitaires de droit privé » pour le cas où des

presses d'établissement public ont fait le choix de développer leurs activités et leur mission de publication et d'édition par le biais d'une structure privée adossée.

26 Les éditeurs privés sont tout de même présents dans 9 revues sur 50 (18 %) ce qui est très peu par rapport à leur représentation en France et à ce que l'on peut constater ailleurs en Europe ou dans les STM. L'éditeur privé associé à la structure d'édition publique l'est souvent dans le cas d'une structure porteuse de type publique associative (6 cas sur 9).

27 Dans les différentes disciplines SHS on ne voit pas apparaître de spécificité dans le modèle d'organisation des revues : on observe tous les types « d'association » entre les structures porteuses et les éditeurs associés. On peut tout de même noter que la structure associative est légèrement plus présente en sociologie, géographie, économie et en SHS multidisciplinaire.

Fonctionnement des revues et structures éditrices : la place centrale du secrétariat de rédaction

28 La première étape commune à l'ensemble des 50 revues est le mode de sélection des articles, cette sélection et évaluation étant le fait des chercheurs et enseignants chercheurs de chaque discipline. L'organisation de l'évaluation[14] avec tout ce que cela suppose de travail d'anonymisation des articles, d'échanges nombreux de courriers est assurée par le secrétariat de rédaction selon deux modalités principales : par messagerie, ou en utilisant une plateforme de workflow éditorial (du type de celle de *l'Open journal system* du *Public knowledge project* au Canada ou revues.org en France). Ce fonctionnement de base du secrétariat de rédaction est commun à toutes les disciplines SHS et quel que soit le type de structure porteuse et d'organisation.

29 Nous avons défini les tâches du secrétariat de rédaction comme étant : gestion des articles depuis leur sélection et leur expertise, mise au point des textes (réécriture, travail sur le sommaire, vérification et ajout de métadonnées, correction ortho-typo, mise aux normes, préparation de copie), structuration pour papier et/ou électronique. L'ensemble de ces tâches sont estimées en mois de travail.

30 On voit clairement dans l'enquête l'importance du temps de travail effectué au niveau du secrétariat de rédaction des revues au moment de la relecture et du travail avec les auteurs. Cette partie majeure du coût éditorial d'un article, est dans la plupart des cas assurée en interne par des professionnels de l'édition employés par les organismes de recherche et/ou par les chercheurs et enseignants chercheurs impliqués dans les revues.

31 Dans 9 cas sur 10 l'ensemble du travail éditorial de production d'une revue en SHS (travail sur le texte, depuis l'appel à contribution jusqu'au bon à composer) est assuré par la puissance publique au sein des institutions et des unités de recherche producteurs de revues.
C'est le cas pour 92 % des revues (46 revues) de notre échantillon :

- 21 revues déclarent faire effectuer le travail de secrétariat de rédaction par le personnel technique ;
- 10 revues déclarent faire effectuer le travail de secrétariat de rédaction par un ou des chercheurs ;
- 14 revues déclarent faire effectuer le travail de secrétariat de rédaction par une combinaison de personnel technique et chercheurs ;
- 3 revues déclarent déléguer le secrétariat de rédaction à un prestataire externe (professionnels payés par la revue) ;
- 1 revue déclare déléguer le secrétariat de rédaction à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire de droit privé.

32 On notera que pour 10 des 50 revues interrogées, soit 20 % de l'échantillon, le travail de secrétariat de rédaction est effectué uniquement par des chercheurs, sans l'appui d'ingénieur (personnel technique formé à l'édition)[15]. Cela donne une indication sur le taux de professionnalisation de l'édition des revues scientifiques françaises en SHS.

33 Pour 55 % des revues (20 revues sur 36 exprimées) de notre échantillon.la composition papier (maquettage) est prise en charge sur fonds publics par des professionnels de l'édition et/ou par les chercheurs au sein de la structure porteuse de la revue ou par des professionnels de l'édition au sein d'une presse universitaire :

- 3 revues ne répondent pas à la question ;
- 11 revues sans format papier ;
- 10 revues déclarent faire effectuer la composition papier par le personnel technique ;
- 3 revues déclarent faire effectuer la composition papier par un ou des chercheurs ;
- 1 revue déclare déléguer la composition papier au laboratoire (structure porteuse de la revue) ;
- 6 revues déclarent déléguer la composition papier à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire.
- 1 revue déclare déléguer la composition papier à un prestataire externe (professionnel payé par la revue) ;
- 1 revue déclare déléguer la composition papier à l'éditeur dont la forme juridique est une association.
- 1 revue déclare déléguer la composition papier à un prestataire privé externe ;
- 6 revues déclarent déléguer la composition papier à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire de droit privé.
- 7 revues déclarent déléguer la composition papier à un éditeur privé ou à un imprimeur privé.

34 L'étape de la correction des épreuves est pour 76 % des revues (38 revues) de notre échantillon prise en charge sur fonds publics par des professionnels de l'édition et/ou par les chercheurs au sein de la structure porteuse de la revue ou par des professionnels de l'édition au sein d'une presse universitaire :

- 25 revues déclarent faire effectuer l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) par le personnel technique ;
- 8 revues déclarent faire effectuer l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) par un ou des chercheurs ;
- 4 revues déclarent faire effectuer l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) par une combinaison de personnel technique et chercheurs ;
- 1 revue déclare déléguer l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire.
- 4 revues déclarent déléguer l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) à un prestataire externe (professionnels payés par la revue) ;
- 1 revue déclare déléguer l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) à l'éditeur dont la forme juridique est une association.
- 6 revues déclarent déléguer l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire de droit privé.
- 1 revue déclare déléguer l'épreuvage (contrôle des épreuves, report des corrections) à un éditeur privé.

35 En France en SHS l'ensemble des tâches et des coûts liés directement au secrétariat de rédaction est assuré par les revues (« les structures porteuses des revues ») et pas ou peu délégué aux éditeurs privés qui n'interviennent en général que sur des tâches plus techniques de mis en ligne et/ou de formatage voire de composition (maquettage).

36 L'éditeur privé, lorsqu'il est présent, prend en charge, le plus souvent, l'impression, la diffusion et la distribution, ainsi qu'une partie, dans une moindre mesure, de la composition papier et de la mise en ligne de la version électronique de la revue. Lorsqu'il y a externalisation d'une partie du travail de secrétariat de rédaction (par exemple vers des auto-entrepreneurs, ou des secrétaires de rédaction indépendants) le coût de ce travail est bien souvent rebasculé vers la structure porteuse de la revue (l'éditeur refacturant ou déduisant des bénéfices). Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays européens ou aux États-Unis, l'éditeur privé en SHS en France est donc devenu bien plus un diffuseur qu'un éditeur. La partie éditoriale étant assurée par l'organisme de recherche ou les presses universitaires financés sur fonds publics. L'éditeur privé tire un revenu commercial de cette diffusion distribution, revenu pas toujours partagé avec l'institution publique.

37 La fabrication papier est pour 42 % des revues (14 revues sur 33 exprimées) de notre échantillon, prise en charge sur fonds publics au sein d'un établissement public ou d'une presse universitaire :

- 6 revues ne répondent pas à la question ;
- 11 revues sans format papier ;
- 5 revues déclarent déléguer la fabrication papier à l'éditeur dont la forme juridique est un établissement public ;
- 9 revues déclarent déléguer la fabrication papier à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire ;
- 6 revues déclarent déléguer la fabrication papier à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire de droit privé ;
- 1 revue déclare déléguer la fabrication papier à l'éditeur dont la forme juridique est une association ;
- 12 revues déclarent déléguer la fabrication papier à un éditeur privé ou à un imprimeur privé.

38 L'étape de la diffusion, distribution de la version papier est pour 38 % des revues (13 revues sur 34 exprimées) de notre échantillon prise en charge sur fonds publics au sein d'un établissement public ou d'une presse universitaire :

- 5 revues ne répondent pas à la question ;
- 11 revues sans format papier ;
- 6 revues déclarent déléguer la diffusion distribution papier à l'éditeur dont la forme juridique est un établissement public ;
- 7 revues déclarent déléguer la diffusion distribution papier à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire ;
- 6 revues déclarent déléguer la diffusion distribution papier à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire de droit privé ;
- 3 revue déclare déléguer la diffusion distribution papier à l'éditeur dont la forme juridique est une association ;
- 12 revues déclarent déléguer la diffusion distribution papier à un éditeur privé.

39 Enfin le travail de mise en ligne est pour 55 % des revues (22 revues sur 40 exprimées) de notre échantillon prise en charge sur fonds publics au sein d'un établissement public ou d'une presse universitaire :

- 5 revues ne répondent pas à la question ;
- 5 revues au format uniquement papier ;
- 16 revues déclarent faire effectuer la mise en ligne par le personnel technique ;
- 4 revues déclarent faire effectuer la mise en ligne par un ou des chercheurs ;
- 2 revues déclarent déléguer la mise en ligne à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire.
- 4 revues déclarent déléguer la mise en ligne à un prestataire externe (professionnel payé par la revue) ;
- 1 revue déclare déléguer la mise en ligne à l'éditeur dont la forme juridique est une association.
- 2 revues déclarent déléguer la mise en ligne à un portail de diffusion (Persée) ;
- 6 revues déclarent déléguer la mise en ligne à un prestataire privé externe (portail Cairn) ;
- 2 revues déclarent déléguer la mise en ligne à l'éditeur dont la forme juridique est une presse universitaire de droit privé.
- 3 revues déclarent déléguer la mise en ligne à un éditeur privé.

40 Les presses universitaires prennent généralement en charge une partie de la fabrication et parfois la mise en page mais très rarement les tâches « plus en amont » du secrétariat de rédaction qui est donc entièrement en financement public (personnel technique ou chercheurs). Certains éditeurs de types presses universitaires de droit privé prennent en charge des travaux

de secrétariat de rédaction, mais une partie de ce coût sera là encore financé sur fonds publics (par le biais de subventions notamment).

41 Lorsque la structure éditoriale publique délègue une partie de sa mission de service public à un éditeur privé, celui-ci joue alors non pas le rôle d'éditeur mais seulement celui de diffuseur même si rares sont les structures publiques qui formalisent en ces termes le contrat qui les lient de fait avec la maison d'édition privée. En effet il est important de souligner que, pour la plupart des enquêtés, le processus éditorial dans lequel ils s'intègrent est avant tout destiné à faire circuler les idées et participe ainsi de la production d'un bien qu'ils perçoivent avant tout comme culturel. Certains éditeurs privés s'appuient sur cette perception pour vendre aux organismes publics leur prestation de diffusion via des demandes de subventions publiques. Les entretiens montrent que ces subventions ne sont quasiment jamais partagées avec l'opérateur public associé, pas plus que le bénéfice éventuel des ventes.

42 Enfin les auteurs et *reviewers* ne sont pas spécifiquement rémunérés pour les tâches d'expertise dont ils s'acquittent. Cette activité qui entre dans leur fonction de recherche est incluse dans leur salaire, versé par l'État. Quand ces auteurs et *reviewers* agissent pour le compte de structures publiques dont ils sont membres ou dont leur structure est partenaire, cette activité non rémunérée de manière supplémentaire est légitime et permet une circulation fluide et efficace des compétences. Mais la question de la légitimité doit sans doute être posée quand ces mêmes personnels de la recherche effectuent ces tâches d'expertise à haute valeur ajoutée pour le compte d'éditeurs privés.

43 Il faut toutefois souligner que les usages de *reviewing* non rémunéré sont très ancrés dans la recherche française tant en SHS qu'en STM et participent d'une économie de la notoriété cruciale pour la carrière des chercheurs[16]. Il n'en reste pas moins que comme le coût scientifique de la production d'un article estimé à 20 000 €[17] vient s'ajouter à ce travail d'expertise à haute valeur ajoutée non rémunérée, il en résulte que la puissance publique est en droit de valoriser ces apports dans l'équilibre entre les partenaires publics et privés par la renégociation des conditions d'accès aux publications par exemple.

44 En règle générale, nous avons peu d'informations sur le temps passé à la relecture des articles par les évaluateurs des revues. Nous disposons cependant pour un certain nombre de cas du temps de travail des chercheurs du comité de rédaction pour les tâches de relecture et de rapport aux auteurs. Mais, comme nous l'avons expliqué plus haut, cette question n'est pas celle qui nous a intéressée ici : nous n'avons de fait pas enquêté sur le travail « scientifique » de l'évaluation et encore moins sur celui de l'écriture de l'article mais bien sur l'ensemble des tâches de mise au point intellectuelle et formelle des textes après la phase de production scientifique brute détaillée en début d'article.

45 Les revues ayant répondu à l'enquête évoquent pour plusieurs d'entre elles une moyenne de 6 mois de travail pour l'ensemble du comité de rédaction (pour la production annuelle d'une revue) :

- l'une détaille : Secrétariat de rédaction composé de 9 personnes qui consacrent chacune, en moyenne, 28 heures de temps de travail à la revue : 1 professeur des universités, 3 maîtres de conférences, 3 chargés de recherche CNRS, 1 conservateur des bibliothèques, 1 professeur des lycées et collègues ;
- une autre : Enseignants/chercheurs : 3 x 15 % et un IATOSS (catégorie de personnel technique) à 100 % ;
- une troisième : 10 mois au total comprenant un mélange de travail d'un personnel technique et de travail de chercheurs du comité ;
- une autre encore : 2 mois pour la secrétaire de rédaction (ITRF, catégorie de personnel technique), auquel s'ajoute 0,5 mois pour la relecture du directeur de publication (enseignant chercheur), ainsi qu'1,5 mois pour le directeur du numéro (enseignant chercheur) ;
- une dernière : 6 mois pour édition, PAO et mise en ligne confiée à un prestataire indépendant payé 15 000 € et 6 mois de travail de chercheurs du comité.

46 Le coût salarial du travail de secrétariat de rédaction

47 Typologie des revues SHS en fonction des coûts salariaux liés au secrétariat de rédaction :

- 2 revues ne savent ou ne veulent pas répondre ;
- en dessous de 28 000 € par an et par revue = 19 revues avec un mi-temps (jusqu'à 7 mois) ;
- autour de 50 000 € par an et par revue = 21 revues avec un temps plein (8 à 14 mois) ;
- autour de 70 000 € par an et par revue = 3 revues avec un temps-plein et demi (17 à 18 mois) ;
- autour de 96 000 € par an et par revue = 3 revues avec 2 temps plein (24 à 26 mois) ;
- autour de 144 000 € par an et par revue = 2 revues qui ont plus de trois ETP (autour de 30 mois).

48 Le temps moyen nécessaire pour les tâches de secrétariat de rédaction est donc de 10.5 mois par revue et par an pour un coût moyen de 42 000 €.

49 Nous sommes conscients que les écarts de coûts peuvent être importants puisque les salaires vont du simple ou double. Nous avons choisi de prendre en moyenne un ingénieur d'étude fonctionnaire dont le coût chargé serait de 4 000 € mensuel[18]. En effet le type de travail fourni par un ingénieur d'étude correspond dans la nomenclature des travaux de la fonction publique à « Travaux d'études et de conception ».

50 Nous avons vu que le travail de secrétariat de rédaction, qui est le travail éditorial le plus important dans la production d'une revue scientifique, est bien pris en charge dans sa quasi-totalité par des financements publics. Nous avons avec ces chiffres une première quantification de cet engagement public dans le financement d'une revue et il est tout à fait primordial.

Coût de fabrication des revues SHS

51 Dans les coûts de fabrication, nous avons cumulé le coût de l'impression et celui de la diffusion. Nous connaissons ce coût pour la moitié des revues (25 revues) :

- coût moyen d'impression et diffusion papier sur 25 revues : 11 211 € par an et par revue ;
- revenus papier moyen sur 32 revues : 21 260 € par an et par revue ;
- revenus électroniques moyen sur 26 revues : 8 580 € par an et par revue ;
- chiffre d'affaires moyen sur 40 revues : 25 273 € par an et par revue

52 C'est bien dans cette partie de la fabrication d'une revue, lors de l'impression papier et la diffusion papier et électronique que la part des financements non publics est la plus forte. C'est à ce moment de la chaîne éditoriale que les éditeurs privés de revues SHS sont le plus impliqués comme nous l'avons montré plus haut.

53 En moyenne, le coût d'impression et de diffusion est de 11 211 € par an et par revue ce qui n'est rien en comparaison du coût salarial de secrétariat de rédaction (42 000 € en moyenne par an et par revue) qui est bien le poste le plus important de notre enquête dans le coût éditorial d'une revue. Autrement, dit le coût porté par les éditeurs privé (coût d'impression et diffusion) ne représente qu'une faible partie du coût éditorial d'une revue, les salaires étant pris en charge à 90 % par des fonds publics quelles que soit les formes (ou statuts) juridiques des maisons d'éditions.

54 Dans la majorité des cas, le coût d'impression et diffusion papier est « couvert » par les revenus papier : en moyenne le coût d'impression et de diffusion est de 11 211 € par an et par revue et le revenu papier moyen est de 21 260 € par an et par revue. Cela est vrai également pour 14 des 25 revues lorsque l'on regarde revue par revue en mettant les chiffres en parallèle. On peut donc voir apparaître un fragile équilibre entre coût d'impression et diffusion papier d'une part, et revenus papier d'autre part.

55 Nous savons que les tâches les plus externalisées sont la mise en page (prise en charge par l'éditeur ou l'imprimeur) et la conversion XML (prise en charge par l'éditeur ou la plateforme de diffusion numérique), tâches qui sont bien souvent refacturées à la revue ou déduites des ventes papier ou électronique. De nombreuses structures éditoriales tentent une production nativement *digital humanities* avec une intégration le plus en amont possible de l'édition structurée selon la norme XML-TEI. Cependant toutes les revues qui ne sont pas dotées en personnel technique se trouvent confrontées à la difficulté de former les chercheurs aux

pratiques des *digital humanities*. Certains chercheurs sont prêts à cette appropriation technique d'autre part faute de connaissance de la pratique ou par manque de temps déclarent renoncer.

56 Nous constatons des coûts pour la conversion XML allant de 1 500 à 3 000 € par an et par revue. Il n'est pas possible de faire de moyenne étant donné le faible taux de réponse à cette question. On note en effet que les coûts de conversion au numérique sont très peu mentionnés, que les répondants soient membres du comité éditorial de la revue ou membres de la maison d'édition. C'est encore plus le cas des coûts de diffusion numérique et notamment du coût des plateformes de diffusion. Est-ce parce que les diffuseurs électroniques ne détaillent pas la part relative entre conversion et coût de plateforme aux revues et éditeurs à qui ils fournissent leur service ? Ou est-ce parce que les revues et éditeurs n'ont pas de représentation claire de ce surcoût qu'ils ne valorisent pas ? Nous faisons ici l'hypothèse que la méconnaissance technique détaillée des différents intervenants les incite à ne pas se renseigner en profondeur sur le sujet. Mais il faut également tenir compte d'une tradition de confidentialité dans l'édition privée, notamment sur les questions commerciales, opacité dont plusieurs responsables de revues se sont plaints durant les entretiens. Le peu d'informations sur ce coût de diffusion du numérique est d'autant plus dommageable que le coût des plateformes est de plus en plus lourd, compte tenu des contraintes de mise à jour et de maintenance et bien sûr de leur sophistication croissante.

57 À titre indicatif nous notons que pour une plateforme comme revues.org, le coût de diffusion numérique par revue et par an serait d'environ 2 500 €[19]. Le surcoût de la version électronique pourrait être obtenu en additionnant le coût de la conversion XML au coût de la plateforme de diffusion, ce qui donne entre 4 000 € et 5 500 € par revue selon les cas. Ce coût est un coût total et non un coût annuel.

58 Deux autres types de frais importants sont à prendre en compte : les déplacements et hébergement (frais de missions) pour réunir le comité de rédaction ainsi que la traduction des articles. Les frais de missions sont là aussi majoritairement pris en charge par la structure porteuse des revues (l'association ou laboratoire) et donc sont également en grande partie sur financement public. Nous avons également noté une très importante part de traductions effectuées par des chercheurs ou doctorants rarement formés aux techniques de traduction et ce sans contrepartie financière supplémentaire.

Les revenus de la diffusion papier et numérique

59 Revenus papier des 50 revues SHS :

- 7 ne savent pas ;
- 11 sans revenus papier car numériques uniquement ;
- 4 en dessous de 2 000 € par an et par revue ;
- 7 entre 2 000 € et 5 000 € par an et par revue ;
- 4 entre 7 000 € et 10 000 € par an et par revue ;
- 9 entre 10 000 € et 20 000 € par an et par revue ;
- 8 au-dessus de 20 000 € par an et par revue.

Revenus numériques des 50 revues SHS :

- 9 ne savent pas ;
- 10 sans revenus numériques car en accès ouvert ;
- 5 sans revenus numériques car uniquement papier ;
- 5 en dessous de 2 000 € par an et par revue ;
- 7 entre 2 000 € et 5 000 € par an et par revue ;
- 6 entre 5 000 € et 10 000 € par an et par revue ;
- 4 entre 10 000 € et 20 000 € par an et par revue ;
- 4 au-dessus de 20 000 € par an et par revue.

60 Il est à noter que le nombre de non-réponse montre bien à quel point les responsables éditoriaux, qui, en majorité, ont répondu à cette enquête, connaissent mal les revenus générés par leur propre revue et paraissent dans certains cas peu concernés par l'analyse des coûts.

61 Les résultats sur les revenus des revues SHS montrent que les chiffres d'affaires venant du papier sont encore très importants surtout comparés à ceux venant du numérique. En effet le revenu papier moyen sur 32 revues est de 21 260 € par an et par revue et le revenu numérique moyen sur 26 revues est de 8 580 € par an et par revue, pour un chiffre d'affaires moyen sur 40 revues de 25 273 € par an et par revue. 53 % des revues génèrent plus de 10 000 € de revenus papier par an (17 revues sur 32 exprimés).

62 Nous observons que pour seulement 4 revues le revenu numérique est de même importance que le revenu papier et pour 2 revues le revenu numérique est supérieur au revenu papier. 30 % des revues génèrent plus de 10 000 € de revenus numérique par an (8 revues sur 26 exprimés). Le revenu numérique ne prend pas encore le relais du papier et donc ne suffit pas à compenser la baisse constante des abonnements papier pour les revues SHS.

Modèle de diffusion numérique des revues SHS

63 Un des points importants qui ressort de cette étude est que les revues en SHS ne font pas le choix du modèle accès ouvert-auteur payeur (également appelé gold avec APC) ni le choix d'un modèle de diffusion entièrement payant. Les modes de diffusion privilégiés des revues sont soit :

- en open access (accès ouvert sans APC) ;
- en open access freemium (accès ouvert au texte html et vente de services associés comme la fourniture de PDF téléchargeables et réutilisables à volonté, ou fourniture de statistiques de consultation pour les bibliothèques) ;
- en accès sur abonnement pendant 1 à 5 ans (ce délai est appelé barrière mobile) puis en accès ouvert ;
- sans accès numérique = diffusion uniquement en papier.
- On dénombre en effet dans le tableau en annexe ;
- 25 revues diffusées sous abonnement avec barrière mobile (dont 11 revues avec une barrière de moins de 3 ans) ;
- 9 revues diffusées en open access ;
- 11 revues diffusées en open access freemium ;
- 5 revues diffusées uniquement en papier.

64 De façon globale on remarque que la moitié des revues sont diffusées en numérique sous abonnement avec barrière mobile et que 40 % des revues ont choisi une diffusion numérique en accès ouvert, la part de la diffusion non-numérique étant encore de 10 %. On peut noter que la discipline historique a plutôt une diffusion avec abonnement et barrière mobile, et que sur les trois revues d'archéologie deux sont encore papier uniquement, alors que l'open access est préférentiellement choisi pour la géographie et la sociologie ainsi que pour les revues multidisciplinaires. Lors d'entretiens qualitatifs, les raisons du choix mis en avant pour les géographes sont clairement les possibilités offertes par les *digital humanities*.

65 Sur les 20 revues diffusées numériquement en accès ouvert, 8 revues ont encore en parallèle une version papier. Sur les 25 revues diffusées sous abonnement avec barrière mobile, 21 ont gardé une version papier. Il apparaît clairement que certains producteurs de revues ne souhaitent pas encore passer à l'accès ouvert numérique total. La part importante du coût de l'impression et de la diffusion, n'empêche pas une volonté de maintien d'une version papier en plus de la version numérique. Les revues en SHS veulent notamment garder la possibilité de réaliser des échanges avec des revues produites hors de France et difficiles à obtenir par le biais des abonnements et afin de nourrir la bibliothèque de l'établissement. Les entretiens ont permis de mesurer la force symbolique d'une version papier perçu comme apportant une légitimité tout en garantissant une supposée qualité de contenus.

Le coût éditorial d'un article dans une revue SHS

66 Étant donné la structure et l'organisation des revues SHS en France, il nous paraît important d'évaluer le coût éditorial d'un article en fonction de la dépense la plus importante, c'est-à-dire celle du coût salarial du travail de secrétariat d'édition. Voici les données produites par l'analyse des chiffres de l'enquête.

67 En tenant compte de ce montant des coûts salariaux, le coût médian d'un article de revue en SHS est de 1 330 euros (coût minimum 500 et maximum 4 000).

- 2 revues pour lesquelles nous n'avons pas l'info ;
- 5 revues en dessous de 500 € l'article ;
- 9 revues entre 500 € et 1 000 € l'article ;
- 14 revues entre 1 000 € et 1 500 € l'article ;
- 5 revues entre 1 500 € et 2 000 € l'article ;
- 5 revues entre 2 000 € et 2 500 € l'article
- 2 revues entre 2 500 € et 3 000 € l'article ;
- 3 revues entre 3 000 € et 3 500 € l'article ;
- 1 revues entre 3 500 € et 4 000 € l'article ;
- 4 au-dessus de 4 000 €.

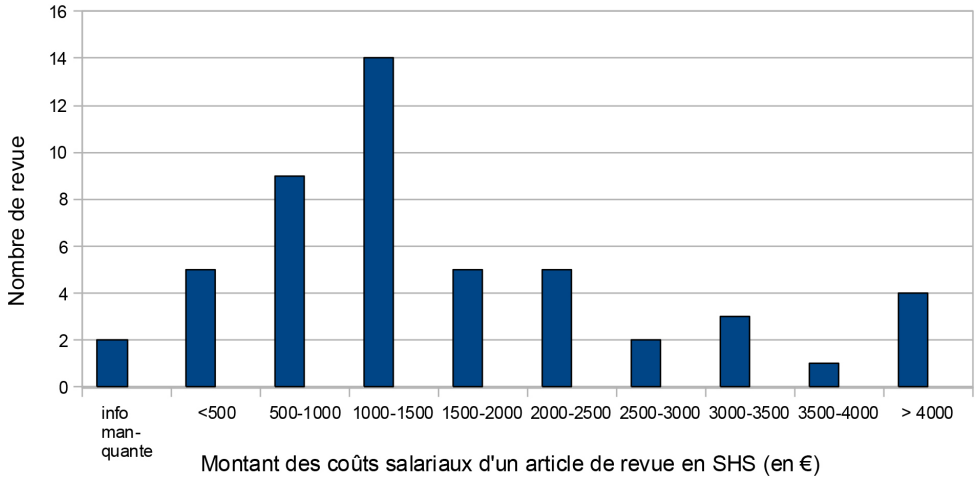

68 Ces chiffres couvrent une très grande disparité de taille des articles, ce qui justifie l'évaluation suivante faite à la page. En tenant compte de ce montant des coûts salariaux, le coût médian de la page d'un article en SHS est de 66 euros (coût minimum 5 et maximum 200).

- 2 revues pour lesquelles nous n'avons pas l'info ;
- 1 revue inférieure à 10 € la page ;
- 4 entre 10 € et 30 € la page ;
- 16 entre 30 € et 60 € la page ;
- 12 entre 60 € et 90 € la page ;
- 5 entre 90 € et 120 € la page ;
- 5 entre 120 € et 150 € la page ;
- 1 entre 120 € et 180 € la page ;
- 3 au-dessus de 200 € la page.

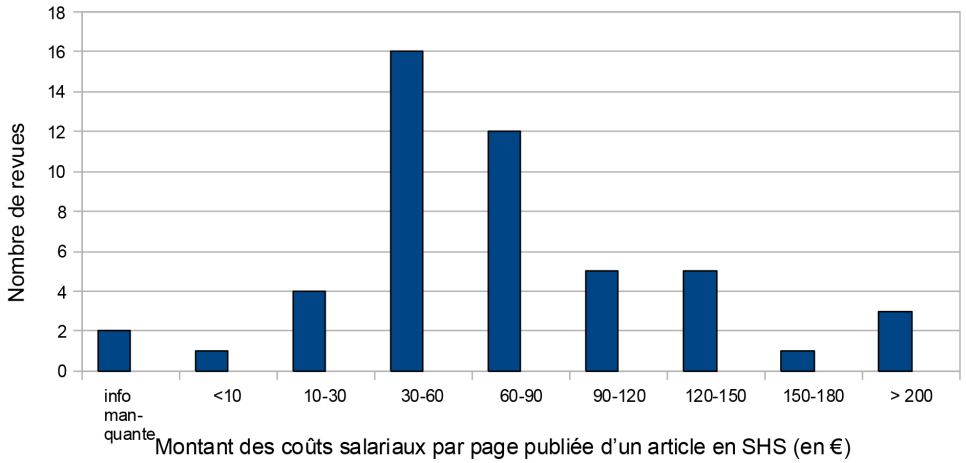

Conclusion et discussion

69 Les travaux engagés par le groupe édition de la bibliothèque scientifique numérique (BSN) s'inscrivent nettement dans une démarche d'observation et de réévaluation des équilibres qui passent par une clarification du paysage éditorial français pour une édition scientifique publique durable engagée vers l'objectif de l'accès ouvert de l'ensemble des productions scientifiques à l'horizon 2020. Or, l'économie des revues était jusqu'à présent très mal connue, et la puissance publique n'avait, par conséquent, pas à sa disposition d'éléments permettant de mener une politique suffisamment informée.

70 L'enquête sur les coûts éditoriaux de production des revues en SHS montre que :

- l'analyse des coûts n'est pas un prisme habituel pour la plupart des acteurs publics impliqués dans la production de revues. Il est cependant important de s'y intéresser pour instruire le pilotage des politiques publiques en matière d'édition scientifique, d'une part, et structurer les rapports avec les éditeurs commerciaux, d'autre part.
- tous les contenus scientifiques des articles de revues sont produits et expertisés par des chercheurs. Ceux-ci, dans leur écrasante majorité, sont payés par la puissance publique (il y a cependant une partie de chercheurs exerçant ce type d'activité sans être salariés) ;
- dans 9 cas sur 10, l'ensemble du travail éditorial de production d'une revue en SHS (travail sur le texte, depuis l'appel à contribution jusqu'au bon à composer, et dans près de 6 cas sur 10 jusqu'au bon à tirer) est assuré par la puissance publique au sein des institutions et des unités de recherche producteurs de revues. L'éditeur privé prend en charge, le plus souvent, l'impression, la diffusion et la distribution et en tire un revenu commercial pas toujours partagé avec l'institution publique ;
- la partie la plus importante du coût éditorial d'un article publié dans une revue SHS française est bien celui du salaire du travail de secrétariat de rédaction ;
- la part des coûts nécessaires à l'impression, la diffusion et la distribution n'est pas prédominante par rapport aux coûts éditoriaux du salaire du secrétariat de rédaction dans le cas des revues SHS ;
- le rôle de l'éditeur privé en SHS recouvre le plus souvent des prestations d'impression, de diffusion et de distribution. Il ne s'agit pas de minorer l'utilité ni l'efficacité de ces fonctions. En revanche, nous savons désormais que le coût massif de la production se situe en amont du processus, et que ce coût, trop souvent caché ou ignoré, montre que l'État investit fortement dans la publication des revues. Par ailleurs ce coût est augmenté depuis l'émergence de la production et de la diffusion numériques. Cet investissement doit être reconnu et rendu visible et la puissance publique doit pouvoir le valoriser
- pour accompagner la redéfinition des équilibres dans le contexte de l'accès ouvert, la répartition des coûts entre établissements publics et établissements privés est essentielle
- il y a un besoin fort d'une infrastructure française voire européenne afin d'articuler les interventions de chacun ;

- l'appropriation par les chercheurs des techniques de *digital humanities* est très différentielle et mériterait un approfondissement dans une étude ultérieure.

71 L'enquête a mesuré les coûts d'éditorialisation et de production des travaux une fois un article accepté. Par conséquent, elle ne s'est volontairement pas penchée sur la mesure des coûts du travail de recherche, de la rédaction de l'article et de l'expertise scientifique par les pairs pour validation avant son édition (*peer reviewing*). Nous avons donc exclu du périmètre de l'étude les coûts scientifiques, pour nous concentrer sur les coûts éditoriaux. Néanmoins cette question est bien apparue comme centrale dans les discussions avec les responsables de revues.

72 Les premiers résultats de cette enquête seront, nous l'espérons, force de proposition et de réflexion pour envisager de façon pratique l'horizon 2020 en France, d'une part et dans une perspective d'élargissement européen d'autre part. En effet, il est apparu lors d'échanges professionnels que les problématiques soulevées dans la production éditoriale scientifique de SHS en France se rapprochaient terme à terme avec ceux rencontrés en Espagne et au Portugal [Médici, 2014]. Il semblerait que les conditions soient réunies pour construire des bases communes européennes de bonnes pratiques éditoriales et peut-être à terme de voir le sujet des coûts éditoriaux se développer au sein de l'infrastructure Dariah (*Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities*).

Bibliographie

ARCHAMBAULT Éric, VIGNOLA-GAGNÉ Étienne, L'utilisation de la bibliométrie dans les sciences sociales et les humanités, 2004.

BERTIN Denis, DACOS Marin (dir), DELHAYE Marlène, HUG Michael, MASCLET DE BARBARIN Marie, SOULA Gérard, WORMS Philippe, « Vers une archive ouverte pour Aix-Marseille Université (AMU). Une démarche en faveur de l'Open Access », non publié à ce jour.

BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », Actes de la Recherche en sciences sociales, n° 101-102, mars 1994, pp. 88-104.

CALLON Michel, COURTIAL Jean-Pierre, PENAN Hervé, La scientométrie, Paris, Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 1993, 128 p.

CHARTRON Ghislaine, « Une économie renouvelée de la publication scientifique », *Perspectives documentaires en éducation*, n° 62, 2006.

CHARTRON Ghislaine, « Acteurs du "marché" de l'article scientifique, impacts du numérique », Séminaire du 21 octobre 2005 - Urfist de Toulouse/SCD de l'université Toulouse 1 Sciences sociales, L'édition électronique : vers de nouveaux modes d'évaluation de la recherche ? sic_00117798, version 1 – 3 Dec 2006, [En ligne] http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001687.

Corbyn Zoë, « Price Doesn't Always Buy Prestige in Open Access », *Nature*, 2013, [En ligne] http://dx.doi.org/10.1038/nature.2013.12259.

Crewe Jennifer, « Scholarly publishing: why our business is your business too », *Profession,* 2004, p. 25-31, Modern Language Association, [En ligne]: http://www.jstor.org/stable/25595775.

DACOS Marin, MOUNIER Pierre, « Les carnets de recherches en ligne, espace d'une conversation scientifique décentrée », *Lieux de savoir*, tome 2 : Gestes et supports du travail savant, Albin Michel, 2010.

Derek Leslie, « Are Delays in Academic Publishing Necessary? », *The American Economic Review,* 2005, *vol.* 95, n° 1, p. 407-413, American Economic Association, [En ligne] http://www.jstor.org/stable/4132687.

FIORASO Geneviève, « L'information scientifique est un bien commun qui doit être disponible pour tous », Discours lors des 5e journées Open Access, le 24 janvier 2013, [En ligne] http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66992/discours-de-genevieve-fioraso-lors-des-5e-journees-open-access.html.

Union européenne, *Recommandation de la commission du 17 juillet 2012 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation*, (2012/417/UE), Journal officiel de l'Union européenne, 21/7/2012, L 194/39. [en ligne] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:194:0039:0043:FR:PDF.

Conseil de l'Union européenne, « Le Conseil adopte "Horizon 2020" : le programme de l'UE pour la recherche et l'innovation pour 2014-2020 », Bruxelles, le 3 décembre 2013, 16939/13 (OR. en), PRESSE 510.

GUÉDON Jean-Claude, « Le libre accès et la Grande conversation scientifique », in Marcello VITALI-ROSATI et Michael E. SINATRA, *Pratiques de l'édition numérique*, Presses universitaires de Montréal, 2013, [En ligne] books.openedition.org/pum/324 ?lang =fr consulté le 03 novembre 2014.

Hide Branwen, « How Much Does It Cost, and Who Pays? The Global Costs of Scholarly Communication and the UK Contribution », *Serials: The Journal for the Serials Community*, 2008, n° 21, p. 194-200, [En ligne] http://dx.doi.org/10.1629/21194.

Jubb Michael, « Heading for the Open Road: Costs and Benefits of Transitions in Scholarly Communications », *Liber Quaterly*, 2011, vol. 21 n° 1, [En ligne] http://liber.library.uu.nl/index.php/lq/article/view/8010.

LE CROSNIER Hervé, « Du rôle des intermédiaires dans la diffusion de la science », *Schedae*, Presses universitaires de Caen, 2008.

LÉVY-ROSENWALD Marianne, *L'édition en sciences humaines et sociales. Pour une contribution du Centre national du livre à son développement*, 2012.

Médici, *Actes des 5e journées du réseau métier de l'édition scientifique publique (Médici)*, Strasbourg, Parlement européen, 7-9 avril 2014, [En ligne] http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Medici.pdf.

MOUNIER Pierre, « Libre accès : entre idéal et nécessité, un débat en mutation », revue Hermès, 2010/2, n° 57, p. 23-30.

SALAÜN Jean-Michel, « Aspects économiques du modèle éditorial sur Internet », *Communication et langages*, 2001, n° 130, p. 47–58, [En ligne] http://dx.doi.org/10.3406.

Solomon David J., Bo-Christer Björk, « A Study of Open Access Journals Using Article Processing Charges », *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 2012, n° 63, p. 1485–95 [En ligne] http://dx.doi.org/10.1002/asi.22673.

THÉRON François, « Combien coûte un article de revue scientifique en sciences humaines ? », *Printemps*, 2013, [En ligne] http://printemps.hypotheses.org/1527.

Van Noorden Richard, « Open Access: The True Cost of Science Publishing », *Nature*, 2013, n° 495, p. 426–29, [En ligne], http://dx.doi.org/10.1038/495426a.

« Activities, costs and funding flows in the scholarly communications system in the UK », Report commissioned by the Research Information Network (RIN), mai 2008, [En ligne]: http://www.rin.ac.uk/system/files/attachments/Activities-costs-flows-summary.pdf.

« L'édition scientifique française en sciences humaines et sociales, Rapport de synthèse », Une étude réalisée pour le TGE Adonis par le GFII, avec l'appui de M.V. Etudes et Conseil, nov 2009.

« L'édition électronique : vers de nouveaux modes de valorisation de la recherche ? », Schedae, 2008, prépublication n° 9, fascicule n° 1, pp. 87-100.

« Economic implications of alternative scholarly publishing models: Exploring the costs and benefits », rapport du JISC, janvier 2009, http://www.jisc.ac.uk/media/documents/publications/rpteconomicoapublishing.pdf

Notes

1 Guédon Jean-Claude, « Le libre accès et la Grande conversation scientifique », in Marcello Vitali-Rosati et Michael E. Sinatra, *Pratiques de l'édition numérique*, Presses universitaires de Montréal, 2013, [En ligne] books.openedition.org/pum/324 ?lang =fr consulté le 03 novembre 2014.

2 Bourdieu Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 101-102, mars 1994, pp. 88-104.

3 Callon Michel, Courtial Jean-Pierre, Penan Hervé, *La scientométrie*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 1993, 128 p.

4 Bourdieu Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 101-102, mars 1994, pp. 88-104.

5 L'expression de « libre accès » est assez couramment utilisée en français pour traduire « Open Access », mais nous avons choisi d'utiliser « accès ouvert » qui est plus littéral et plus juste. L'accès ouvert concerne l'accessibilité en ligne de documents, hors de toute barrière financière ou technique, tandis que le libre accès définit des conditions de réutilisation (licences libres) et pas uniquement d'accès.

6 Corbyn Zoë, « Price Doesn't Always Buy Prestige in Open Access », *Nature*, 2013, [En ligne] <http://dx.doi.org/10.1038/nature.2013.12259>.

7 « Une culture de l'accès libre s'est installée progressivement ces dernières années et l'économie de l'édition scientifique doit désormais en tenir compte », [Chartron, 2006].

8 Fioraso Geneviève, « L'information scientifique est un bien commun qui doit être disponible pour tous », Discours lors des 5e journées Open Access, le 24 janvier 2013, [En ligne] http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66992/discours-de-genevieve-fioraso-lors-des-5e-journees-open-access.html.

9 Dacos Marin, Mounier Pierre, « Les carnets de recherches en ligne, espace d'une conversation scientifique décentrée », *Lieux de savoir*, tome 2 : Gestes et supports du travail savant, Albin Michel, 2010.

10 Lévy-Rosenwald, L'édition en sciences humaines et sociales. Pour une contribution du Centre national du livre à son développement, 2012.

11 Archambault Éric et Vignola-Gagné Étienne, *L'utilisation de la bibliométrie dans les sciences sociales et les humanités,* 2004.

12 Questionnaire BSN.

13 Sur l'ensemble des associations « structures porteuses de revues » en SHS, très peu possède l'envergure et l'audience des sociétés savantes telles qu'elles peuvent exister en sciences dures.

14 « The major submission costs is the long and unpredictable length of time spent waiting for a decision», [Derek, 2005].

15 Exemple cité dans les entretiens qualitatifs^s : une revue fonctionne grâce au travail d'une durée de 6 mois du temps total de travail d'un chercheur qui assume les fonctions de secrétariat de rédaction voire de PAO (auxquelles ils ne sont pas formés mais pour lesquelles ils ont une expérience forte) et grâce à la contribution non rémunérée de doctorants pour la mise en ligne de la version électronique de la revue.

16 Le Crosnier, 2008]

17 [Dacos, 2014]

18 Coût salarial des fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, cas de personnel CNRS disponible à cette adresse : https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/remuneration/pdf/grille-des-couts-salariaux-fonctionnaires-et-fiche-technique-juin-2014.pdf

19 Estimation donnée en 2014 par un membre de la plateforme OpenEdition consulté sur cette question.

Pour citer cet article

Référence électronique

Odile Contat et Anne-Solweig Gremillet, « Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 7 | 2015, mis en ligne le 13 octobre 2015, consulté le 04 juillet 2016. URL : http://rfsic.revues.org/1716

À propos des auteurs

Odile Contat
Odile Contat est Responsable d'études documentaires à l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS et membre de BSN7. Mail : odile.contat@cnrs-dir.fr

Anne-Solweig Gremillet
Anne-Solweig Gremillet est Responsable du pôle info-doc de l'Insitut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep) après avoir été 10 ans éditrice au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et membre de BSN7. Mail : anne-solweig.gremillet@insep.fr

---

Droits d'auteur

CC BY NC SA

Les contenus de la *Revue française des sciences de l'information et de la communication* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Résumé

La publication d'articles dans des revues scientifiques est un enjeu fort pour les institutions de recherche françaises car il s'agit bien d'un vecteur essentiel de la visibilité des travaux des chercheurs et qu'il est fondamental de maximiser l'impact de ces travaux. Cette publication a un coût pour les institutions publiques, que ce soit pour le financement du processus éditorial et de production, ou pour l'achat en bibliothèques et la mise à disposition auprès des chercheurs. Cet article présente les résultats de l'enquête sur les coûts éditoriaux des revues scientifiques menée par le groupe édition de BSN de mars 2014 à janvier 2015 avec pour objectif de collecter une information récente et représentative de la diversité des situations, au sujet des coûts éditoriaux des revues de recherche, afin de faire un état des lieux complet et à jour.

Entrées d'index

Mots-clés : coûts, modèles économiques, édition, édition scientifique publique, édition à but non lucratif, infrastructures des digital humanities, revues
Keywords : cost, economic models, publishing, public academic edition, non-profit publishing, DH infrastructures, journals

Notes de l'auteur

Le présent article présente les principales conclusions d'un travail collectif d'enquête mené par le groupe édition de la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN 7) pilotée par le ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Odile Contat et Anne-Solweig sont membres de BSN 7 et remercient tous les acteurs de ce groupe et les institutions qu'ils représentent pour leur implication, leur relecture attentive et leur soutien : Marin Dacos (OpenEdition), Dominique Roux (Presses universitaires de Caen), Emmanuelle Corne (Fondation Maison des sciences de l'homme), Céline Vautrin (Publications du Collège de France), Jacques Lafait (Institut des nanosciences de Paris), Sylvie Steffann (CNRS-Inist), Jean-François Lutz (université de Lorraine), Annie Le Blanc (Commissariat à l'énergie atomique), Sébastien Respingue-Perrin (Bibliothèque universitaire d'Evry Val d'Essonne, Couperin). Les conclusions de cette enquête ont été présentées à la conférence DH 2015 au mois de juin à Sydney (http://dh2015.org/).